



L'Assemblée adopte le transfert aux régions de l'orientation

JM BLanquer a du venir lui-même défendre l'article 10 du projet de loi sur la formation professionnelle qui entraîne le transfert aux régions des directions régionales Onisep (DRONISEP) et la fin des CIO avec transfert des conseillers dans les établissements.



"Au plan national, le réseau ONISEP accompagne depuis toujours la politique du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation... L'ONISEP s'est fortement mobilisé lors de la mise en place de Parcoursup. L'Office a par exemple développé, à la demande du ministère de l'éducation nationale, le site « Terminales 2017-2018 », en vue de donner toutes les informations et ressources aux lycéens pour réussir leur passage vers l'enseignement supérieur. Sans l'ONISEP, la mise en œuvre de Parcoursup aurait été encore plus difficile. Malgré ce travail, le Gouvernement a décidé de transférer, à travers cet article 10, les directions régionales de l'ONISEP aux régions. S'il apparaît nécessaire de réfléchir à une nouvelle organisation de notre système d'orientation et à une meilleure coordination avec les régions, ce transfert menace, à brève échéance, l'activité de l'ONISEP, qui perd ses ressources. Quelles seront, en définitive, les missions de l'ONISEP quand il aura perdu toutes ses compétences et la reconnaissance régionale dont il bénéficie aujourd'hui ? A-t-on réellement compris que les informations issues des régions nourrissent le niveau national et permettaient un réel maillage du territoire ?", explique Michèle Victory, députée NG.

"À vous entendre, on pourrait croire que l'orientation se porte très bien en France et qu'il ne faudrait rien y changer. Je me garderai bien de tenir des discours aussi démagogiques, même si bien sûr je tiens tout autant que vous à rendre hommage ce soir aux personnes qui s'occupent de l'orientation et qui jouent, et encore plus dans ces dernières semaines, un rôle très important pour assurer une meilleure orientation des élèves", répond JM Blanquer. "Vous avez raison, l'ONISEP est un succès historique et il n'est aucunement question de le supprimer. Il s'agit simplement de confier les DRONISEP aux régions... Les DRONISEP restent cependant liées à l'ONISEP, qui reste lui un organisme d'État. Ainsi les DRONISEP pourront informer les jeunes au plus près des réalités du territoire. Cela n'interdira pas d'avoir une vision nationale du sujet, puisque l'ensemble sera articulé. Nous préciserons par voie réglementaire toute une série d'éléments qui découleront de la loi, notamment en matière de gouvernance de l'ONISEP, qui devra faire une place aux régions. Mais l'article 10, lui, a trait aux DRONISEP. Vous avez été nombreux à

évoquer la question des CIO. Ils ne sont pas affectés par cet article, même si cette question fait partie du débat, comme c'est normal... Qu'y a-t-il de si étrange dans l'idée de ramener les conseillers d'orientation au plus près des élèves ? À ceux qui m'opposent que les CIO reçoivent toutes sortes de publics, je réponds qu'il existe déjà suffisamment d'institutions, sous la responsabilité notamment du ministère du travail, en charge de l'orientation et de l'accompagnement des chômeurs et de toutes sortes de publics, pour ne pas avoir en plus à demander à des personnels scolaires, qui ont déjà du mal à suivre l'ensemble des élèves, d'assurer des missions autres que scolaires. Il est urgent aujourd'hui de remettre les professionnels de l'orientation devant les élèves".

A l'Assemblée